### Mise à jour mensuelle UE

### **Juin 2023**



#### **Développements**

### Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne (juillet - décembre 2023) : priorités

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, l'Espagne assurera la Présidence du Conseil de l'UE. La <u>Présidence espagnole poursuivra le travail</u> sur la décarbonisation du secteur du transport, la configuration d'un système de mobilité durable, intelligent et résilient, ainsi que le développement du réseau transeuropéen de transport. La Présidence encouragera également les bonnes pratiques en matière de gestion durable du patrimoine.

# Directive sur l'application transfrontière de la législation : l'eurodéputé Złotowski, rapporteur du Parlement européen, publie un rapport préliminaire

Le 1<sup>er</sup> juin, l'eurodéputé Złotowski <u>a publié</u> son rapport relatif à la proposition de révision de la directive sur l'application transfrontalière de la législation. Le principal changement dans le rapport est l'inclusion du concept de « délit de fuite » dans le catalogue des infractions. De plus, le rapport inclut un amendement spécifiant que les informations en matière de procédures d'appel doivent être communiquées aux non-résidents pendant les inspections de routine. Le 27 juin, le rapport a été débattu en commission.

# Directive sur les permis de conduire : premières conclusions du Conseil de l'UE et premier échange de vues de la Commission TRAN du Parlement européen

Le 1<sup>er</sup> juin, le Conseil de l'UE a tenu son premier débat politique relatif à la proposition de directive sur les permis de conduire, basée sur un document de travail <u>publié</u> par la Présidence suédoise. De nombreux États-membres ont exprimé des préoccupations quant aux dispositions sur l'auto-évaluation, l'âge et l'orientation numérique. De plus, le 27 juin, le Parlement européen a également eu son premier échange de vues, au cours duquel une grande majorité d'eurodéputés a accueilli favorablement la nouvelle proposition de directive. Un vote sur la proposition est prévu en plénière du Parlement européen en février ou mars 2024.

### Euro 7 : échanges du Conseil de l'UE

Le 1er juin, le Conseil de l'UE a discuté de la proposition des nouvelles normes d'émissions pour les voitures neuves (Euro 7). L'échange s'est focalisé sur la nécessité de rendre la proposition plus réaliste et de réduire l'impact sur l'industrie automobile. Des doutes ont également été exprimés à propos de l'efficacité du texte dans sa forme actuelle. Le représentant allemand a déclaré que l'Allemagne n'accepterait pas la proposition Euro 7 dans sa forme actuelle. D'autres discussions dans ce dossier sont attendues dans les mois à venir.

### Systèmes de transport intelligent : le Conseil et le Parlement parviennent à un accord

Le 8 juin, la Présidence du Conseil et les représentants du Parlement européen sont parvenus à un <u>accord provisoire</u> relatif à la révision de la directive de 2010 sur le déploiement de systèmes de transport intelligent (STI). La directive actuelle comporte une exemption pour les véhicules historiques sous le considérant 10 : « Les véhicules qui sont utilisés principalement pour leur intérêt historique [...]ne devraient pas être concernés par les règles et procédures énoncées par la présente directive. » La prochaine étape est l'adoption finale par le Conseil et le Parlement.

Les autorités et l'industrie doivent œuvrer afin d'assurer que l'ensemble des véhicules, y compris les VH, et des personnes peut continuer à utiliser le réseau routier public en toute sécurité, même si à l'avenir la connectivité de véhicule à véhicule et d'infrastructure à véhicule devient monnaie courante à des fins de sécurité routière et de gestion du trafic.

## Règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs : la Commission TRAN approuve l'accord interinstitutionnel

Le 24 mai, les membres de la Commission Transport du Parlement européen ont <u>adopté</u> l'<u>accord provisoire</u> résultant des trilogues relatifs à la révision du règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs. L'étape suivante est le vote final en plénière. Les règles en matière d'infrastructure pour carburants alternatifs visent à étendre le déploiement de stations de recharge et de ravitaillement en carburants alternatifs pour les voitures, les poids-lourds ou les avions.

\*\*\*

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Giuseppe Dell'Aversano, Loïc Duval, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Bert Pronk et Kurt Sjoberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.